



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 13 août 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère. **Il est 19h30**

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière ai, assiste aussi à la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2025-08-203**

**2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

**En conséquence,** Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Nadia Hébert

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - MOT DU MAIRE**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 - Séance ordinaire du 7 juillet 2025**
  - 4.2 - Séance extraordinaire du 15 juillet 2025**
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS**
- 6 - ADMINISTRATION**
  - 6.1 - Revenus cumulés au 31 juillet 2025**
  - 6.2 - Dépenses et salaires de juillet 2025**
  - 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 juillet 2025**
  - 6.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période de la fête du Travail 2025**
- 7 - CORRESPONDANCES**
  - 7.1 - A Titre d`Information**
  - 7.2 - A titre Décisionnelles**
    - 7.2.1 - Acceptation de la convention collective**
    - 7.2.2 - Demande Partenariat de La Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska**



No de résolution  
ou annotation

**7.2.3 - Demande de participation au programme d'assurance des OSBL**

**7.2.4 - Demande d'échange de service entre municipalité**

**8 - RESSOURCES HUMAINES**

**9 - DOSSIERS MUNICIPAUX**

**9.1 - Loisirs et Vie Communautaire**

**9.2 - URBANISME**

**9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Juillet 2025**

**9.2.2 - ENTRETIEN COURS D'EAU BERGERON**

**9.2.3 - Demande de diagnostic pour sédiment sous le pont de la 161**

**9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

**9.3.1 - Acceptation de soumission pour glissières de sécurité rang 12**

**9.3.2 - Acceptation de soumission pour l'achat de 8 pneus et jantes d'hiver pour le 10 roues international**

**9.3.3 - Acceptation de soumission pour l'achat de couteaux pour la gratte du camion à neige**

**9.3.4 - Acceptation de soumission pour les réparations d'asphaltage**

**9.4 - SECURITE CIVILE**

**10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

**11 - AFFAIRES NOUVELLES**

**11.1 - Incrire libellé ici**

**12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE**

**13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

**14 - CLOTURE DE LA SÉANCE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

**3 - MOT DU MAIRE**

**4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2025-08-204**

**4.1 - Séance ordinaire du 7 juillet 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 juillet 2025;

**En conséquence,** Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 juillet 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

**2025-08-205**

**4.2 - Séance extraordinaire du 15 juillet 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 15 juillet 2025;

**En conséquence,** Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 15 juillet 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.



No de résolution  
ou annotation

Adopté à l'unanimité.

## 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

**Cette période des questions consiste uniquement aux points mentionnés à l'ordre du jour.**

La période de question aux participants, en présentiel. Pas de questions. Le nombre de personnes présentes en salle est de 3. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet

## 6 - ADMINISTRATION

### 6.1 - Revenus cumulés au 31 juillet 2025

La directrice générale et greffière-trésorière a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du **1er janvier 2025 au 31 juillet 2025**. Le rapport déposé et ventilé mentionne que 1 702 569.98\$ ont été comptabilisés au titre des revenus.

2025-08-206

### 6.2 - Dépenses et salaires de juillet 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de juillet 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 132 106.89\$ ainsi que des factures s'élevant à 191 585.90\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2025 Auquel s'ajoute un montant de 50 802.36\$ consigné au rapport des salaires nets du 31 juillet 2025. Le tout totalisant un montant global de 374 495.15\$

Adopté à l'unanimité.

### 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 juillet 2025

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 31 juillet 2025 et assure que la municipalité est en très bonne santé financière et de trésorerie à cette date.

2025-08-207

### 6.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période de la fête du Travail 2025

**CONSIDÉRANT** les congés sont déterminés par la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

**CONSIDÉRANT QUE** le congé de la fête du Travail sont au niveau de la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

**CONSIDÉRANT QUE** les journées déterminées par la politique sont en parties les fins de semaine;



No de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Guy Dupuis résolu unanimement :

- **QUE** le bureau municipal soit fermé à compter du **jeudi 28 août 2025 à 16h30 et la réouverture soit fixée au mardi 2 septembre 2025 aux heures habituelles;**

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 7 - CORRESPONDANCES

### 7.1 - A Titre d'Information

#### 7.2 - A titre Décisionnelles

2025-08-208

##### 7.2.1 - Acceptation de la convention collective

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Claudia Quirion et résolu

Suite à la demande de nomination d'un médiateur-conciliateur En vertu de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (art. 4 et 5 et art. 38 et 39) Suite aux deux rencontres avec le médiateur-conciliateur les deux partis ont conclue l'entente de principe de la convention collective. Nous sommes d'accord avec les écrits finaux alors nous pouvons procéder à la signature de la convention collective. Nous mandatons la directrice générale par intérim et le maire à procéder à la signature.

2025-08-209

##### 7.2.2 - Demande Partenariat de La Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska

**CONSIDÉRANT** la demande de partenariat sollicitée par la table de concertation pour les personnes aînées du centre du Québec auprès de la municipalité de Saint-Valère;

**CONSIDÉRANT QUE** *La Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska travaille à finaliser l'organisation de la Journée internationale des personnes aînées de la MRC d'Arthabaska qui se tiendra jeudi 2 octobre 2025 à la Salle du Canton de Warwick;*

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de proclamer la date du mercredi 1er Octobre 2025 « Journée internationale des personnes aînées de la Municipalité de Saint-Valère';

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de la conseillère Joséeane Turgeon et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

- **QUE** la municipalité de Saint-Valère consent à faire l'acquisition de deux billets pour un montant de 50 \$ dans le cadre de l'organisation de la Journée internationale des personnes aînées de la MRC d'Arthabaska qui se tiendra jeudi 2 octobre 2025 à la Salle du Canton de Warwick dans le cadre de l'organisation de la journée internationale des personnes;
- **QU'UNE** contribution financière de 50\$ soit accordée à la table de de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska;
- **QUE** la journée du mercredi 1<sup>er</sup> Octobre 2025 soit proclamée « Journée internationale des personnes aînées de la Municipalité de Saint-Valère'
- **QU'UNE** copie de cette résolution soit transmise à *La Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska.*

2025-08-210

##### 7.2.3 - Demande de participation au programme d'assurance des OSBL



No de résolution  
ou annotation

Sur la proposition de la conseillère Joséeane Turgeon et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la direction générale accepte d'adhérer au programme d'assurance des OSBL de l'UMQ pour faire bénéficier les organismes sans but lucratif qui œuvrent sur notre territoire.

Adopté à l'unanimité.

2025-08-211

#### 7.2.4 - Demande d'échange de service entre municipalité

Sur la proposition de le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Joséeane Turgeon et résolu :

- **DE PROCÉDER** à un échange de service en notre municipalité et la municipalité de St-Rosaire pour étendre la gravelle du petit rang 7.
- **QUE** cet échange de service nous permettre d'aider nos voisins.

Adopté à l'unanimité.

### 8 - RESSOURCES HUMAINES

#### 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

##### 9.1 - Loisirs et Vie Communautaire

##### 9.2 - URBANISME

##### 9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Juillet 2025

IL est proposé par la conseillère Joséeane Turgeon et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu:

**D'ACCEPTER** le dépôt du Rapport d'activités de l'inspectrice en Urbanisme pour le mois de juillet 2025 Lequel rapport fait mention de:

En juillet, j'ai fait en moyenne 8 heures par semaine. Nous étions en congé durant les deux semaines de la construction.

Principale demande :

Suivi des demandes des citoyens (9), agents d'immeubles (2), agent d'assurance (0), notaire (1) et autres.

- Analyse de demandes de permis (9).
- Émission de 9 permis (voir liste en annexe)

Demande spécifique :

- Recherche pour un potentiel acheteur de l'Érable Rouge (historique, permis, autorisation à la CPTAQ...)
- Complété le formulaire pour une demande à la CPTAQ de M.Guy Normand.
- Avis d'infraction pour des travaux sans permis.
- Recherche et émission d'un permis pour un ponceau qui s'est affaissé.

Amélia Lacroix – Samuel Jodoin

2025-08-213

##### 9.2.2 - ENTRETIEN COURS D'EAU BERGERON

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la demande d'intervention faite par la Ferme Lansi, en date du 6 juin 2025 pour le cours d'eau Bergeron

**CONSIDÉRANT** la problématique liée au mauvais écoulement de drains souterrains, inondation des terres, causé par l'accumulation de sédiments,

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande faite par le chargé de projet en cours d'eau Maxime Boissonneault, la personne désignée par la municipalité de Saint-Valère et suite à sa visite terrain;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien) sur le cours d'eau Bergeron de la Ferme Lansi située au 1245, Rang Landry de Saint-Valère;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et il est résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du Conseil de Saint-Valère appuie la demande d'intervention faite par Ferme Lansi, et transmette la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments.

**QUE** l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau au mètre linéaire;

Adopté à l'unanimité

2025-08-214

#### **9.2.3 - Demande de diagnostic pour sédiment sous le pont de la 161**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a une problématique d'accumulation de sédiment dans la rivière Bulstrode sous le pont situé sur la route 161;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère souhaite obtenir un diagnostic de la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère souhaite mandater la MRC d'Arthabaska pour effectuer cette analyse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu;

**QUE** le Conseil, mandate le MRC d'Arthabaska à effectuer le diagnostic.

Adopté à l'unanimité

### **9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

2025-08-215

#### **9.3.1 - Acceptation de soumission pour glissières de sécurité rang 12**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'un prolongement de la glissière de sécurité dans le rang 12;

**CONSIDÉRANT QUE** La direction du service a demandé 3 soumissions, savoir:

Entreprises	Prix soumis
Les Glissières Desbiens inc	8530.00\$
Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc	8800.00\$
Entreprise Ployard 2000 inc	5210.68\$



No de résolution  
ou annotation

En conséquence, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par la conseillère Josiane Turgeon et résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la directrice générale par intérim, accepte la soumission de L'entreprise Ployd 2000 inc pour l'achat de glissières de sécurité au coût de 5 210.68\$ taxes non incluses.

Adopté à l'unanimité

2025-08-216

**9.3.2 - Acceptation de soumission pour l'achat de 8 pneus et rims d'hiver pour le 10 roues international**

**CONSIDÉRANT** le besoin de 8 pneus et jantes d'hiver pour le 10 roues international ;

**CONSIDÉRANT QUE** La direction du service a demandé 3 soumissions, savoir:

Entreprises	Prix soumis
Pneus FT inc	4 326.64\$
Point S	5 165.08\$
Trans-Pneu	6 006.29 \$

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par la conseillère Nadia Hébert et résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la directrice générale par intérim, accepte la soumission de Pneus FT inc pour l'achat de 8 pneus et jantes d'hiver au coût de 4 326.64\$ taxes non incluses.

Adopté à l'unanimité

2025-08-217

**9.3.3 - Acceptation de soumission pour l'achat de couteaux pour la gratte du camion à neige**

**CONSIDÉRANT** le besoin de couteaux pour la gratte à neige ;

**CONSIDÉRANT QUE** La direction du service a demandé 2 soumissions, savoir:

Entreprises	Prix Unitaire soumis
PJB industries inc	215.00\$
Robitaille équipement inc	218.00\$

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la directrice générale par intérim, accepte la soumission de PJB industries inc pour l'achat de couteaux pour la gratte à neige au coût de 215.00\$ **Prix Unitaire** taxes non incluses.

Adopté à l'unanimité

2025-08-218

**9.3.4 - Acceptation de soumission pour les réparations d'asphaltage**

**CONSIDÉRANT** le besoin de faire des réparations d'asphaltage ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** La direction du service a demandé 3 soumissions, savoir:

Entreprises	Prix soumis
Pavage Veilleux	14 725\$
Smith Asphalte	16 900\$
Groupe FJH	18 025\$

En conséquence, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la directrice générale par intérim, accepte la soumission de Pavage Veilleux pour les réparations d'asphaltage au coût de 14 725\$ taxes non incluses.

Adopté à l'unanimité

#### **9.4 - SECURITE CIVILE**

#### **10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

#### **11 - AFFAIRES NOUVELLES**

##### **11.1 - Incrire libellé ici**

#### **12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE**

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque # usagers :248; # transactions; 384; # livres numérique 30

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

#### **13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

2025-08-219

#### **14 - CLOTURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion

**QUE** la séance est levée à 20h22

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand

Marcel Normand  
Maire

Annick Girouard

Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand

Marcel Normand

Maire

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard

Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



No de résolution  
ou annotation